

SÉCURITÉ

IDÉE REÇUE N°1

«ÇA PROVOQUE DES ACCIDENTS»

Dans les villes qui ont mis en place les doubles sens cyclables, les statistiques montrent qu'ils sont très peu accidentogènes.

IDÉE REÇUE N°2

«C'EST DANGEREUX CAR AUTOMOBILISTES ET CYCLISTES SE FONT FACE»

C'est précisément pour cette raison que cet aménagement garantit une sécurité aux cyclistes et aux automobilistes **qui se voient mutuellement** en se croisant et qui ralentissent naturellement.

IDÉE REÇUE N°3

«PLUS LA RUE EST ÉTROITE PLUS C'EST DANGEREUX»

Dans une rue étroite, les automobilistes **réduisent leur vitesse**, ce qui limite d'autant les risques d'accident avec les cyclistes qui remontent en double sens.

Quelle que soit la largeur de la rue, le croisement d'une voiture et d'un vélo ne doit pas poser de vrai problème : quand on se rencontre, on se voit et chacun se pousse (comme le font un piéton qui croise une poussette sur un trottoir étroit ou deux voitures sur une route de montagne).

VIGILANCE & COURTOISIE RESPECT MUTUEL

Si le risque d'accident est faible, le double sens cyclable demande pour les usagers un temps d'adaptation. La vigilance et la courtoisie sont sans doute les premières qualités pour s'approprier cet aménagement.

POUR LES AUTOMOBILISTES

→ Avant de traverser ou de vous engager dans une rue à double sens cyclable, pensez à regarder si un cycliste remonte la rue.

→ Soyez vigilant quand vous ouvrez votre portière ou lorsque vous quittez votre stationnement.

→ Anticipez le croisement avec un cycliste en modérant votre vitesse.

POUR LES CYCLISTES

→ Prenez garde aux usagers (piétons, automobilistes, motards) qui surgissent sur les côtés; ils ne regardent souvent que du côté d'où viennent les voitures.

→ N'hésitez pas à donner un coup de sonnette pour signaler votre présence et préférez céder le passage plutôt que de risquer l'accrochage.

→ Soyez vigilants aux sorties de garages.

POUR LES PIÉTONS

→ Avant de traverser, n'oubliez pas que les cyclistes circulent dans les deux sens et qu'ils ne font pas beaucoup de bruit.

POUR LES RIVERAINS

→ Si vous sortez de votre garage, d'une place de stationnement ou d'une cour privée, regardez bien à droite et à gauche avant de vous engager.

DOUBLE SENS CYCLABLE Le vélo sans détour ! MODE D'EMPLOI



PARTAGEONS L'ESPACE PUBLIC

www.ville-granville.fr

Édition : automne 2022

GRANVILLE
NORMANDIE

La Ville de Granville a lancé un programme d'aménagements ayant pour objectif de disposer à terme d'un réseau cyclable continu et sécurisé sur l'ensemble de la Ville.

Cet engagement se traduit par la création de quatre itinéraires cyclables

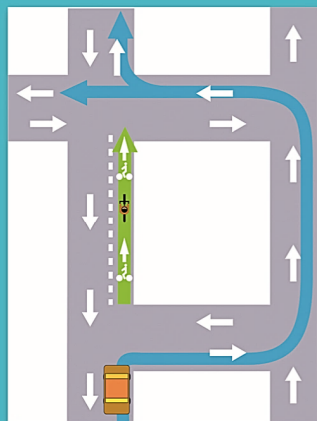


Ils sont signalés par des marquages au sol, de petits aménagements de voirie, des doubles sens cyclables et de la signalisation directionnelle.

QU'EST-CE QU'UN DOUBLE SENS CYCLABLE ?

Un double sens cyclable est un aménagement qui permet à un cycliste de remonter une rue à sens unique.

Il est **obligatoire** (décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008) **dans les zones 30 km/h et les zones de rencontre.** (sauf dispositions contraires par arrêté du Maire)



— Détour entraîné par les sens uniques en l'absence de double sens cyclable
— Raccourci permis pour les vélos grâce au double sens cyclable

LES AVANTAGES DU DOUBLE SENS CYCLABLE

Largement utilisé en Europe du Nord et en France à présent, le double sens cyclable favorise le développement de la pratique du vélo :

- raccourcir les distances à parcourir,
- autoriser la traversée d'un quartier par les rues tranquilles, évitant ainsi aux cyclistes d'emprunter les grands axes plus accidentogènes,
- offrir un meilleur maillage du réseau cyclable,
- éviter aux cyclistes d'emprunter les trottoirs,
- réduire la vitesse des voitures.



SIGNALISATION D'UN DOUBLE SENS CYCLABLE

LES PANNEAUX DE SIGNALISATION



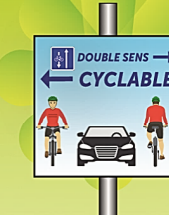
À l'entrée du double sens cyclable, les cyclistes sont autorisés à remonter la voie à contre sens de la circulation générale.



PANNEAU TEMPORAIRE



À l'entrée de la rue les voitures sont susceptibles de croiser des cyclistes à contre sens de la circulation générale.

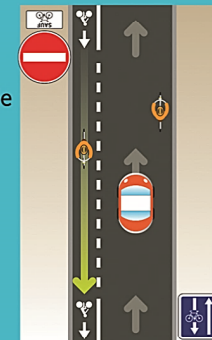


PANNEAU TEMPORAIRE

MARQUAGE AU SOL

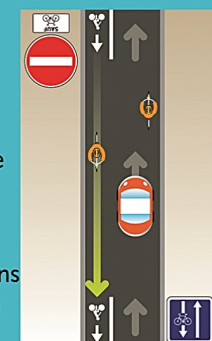
AVEC UNE BANDE CYCLABLE

Lorsque la largeur de la voie le permet, la circulation des cyclistes est délimitée par une bande blanche discontinue tout le long de la rue.



EN COHABITATION

Dans les zones de circulation apaisée (zone 30km/h, zone de rencontre) ou lorsque la largeur de la voie est insuffisante, le marquage du double sens cyclable se limite à des figurines vélos et des flèches ou chevrons rappelant le sens de la circulation pour les cyclistes.



ATTENTION : LES DOUBLES SENS SONT RÉSERVÉS AUX BICYCLETTES ET TROTINETTES MAIS INTERDITS AUX «DEUX-ROUES» MOTORISÉS (CYCLOMOTEURS, SCOOTERS, MOTOS...)



SI VOUS ROULEZ DANS LE SENS DE LA CIRCULATION GÉNÉRALE, N'EMPRUNTEZ PAS LA BANDE À CONTRE SENS !